

REGLEMENT INTERIEUR - CAMPSITE REGULATION

1. Conditions d'admission et de séjour

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du règlement intérieur. Le fait de séjourner au camping Le Chaponnet implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

Admission requirement: *To be allowed entry, to install and to remain on the campsite, it is necessary to be authorized by the manager or his representative. He has to consider the well-keeping of the campsite and to keep it order he has to make this regulation applied. Staying at Le Chaponnet means that the clauses from this regulation are accepted and obliges everyone to respect these.*

2. Formalités de police

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant une pièce d'identité et remplir les formalités exigées par la police (fiche individuelle de police mentionnant noms prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, domicile habituel). Les mineurs non accompagnés d'un parent ou tuteur pendant toute la durée du séjour ne sont pas admis.

Formalities of police force: *Any person who stay at least one night on the campsite has to present to the manager or his representative his identity papers and fill the formalities required by the police before. Unaccompanied minors are not allowed on the campsite.*

3. Installation

L'hébergement de plein air et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Installation: *The tent or caravan and any related equipment must be installed on the pitch indicated, in accordance with the directives given by the manager or his representatives.*

4. Bureau d'Accueil

Basse saison : ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Juillet et Août : 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30 (8h le samedi matin)

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping, les richesses touristiques des environs et adresses utiles. Un système de collecte des réclamations est à disposition des clients.

Reception office: *Open from 9 am to 12.30 midday and 1.30pm to 6.00pm in low season, from 9 am to 12.30 midday and 1.30pm to 7.30 in July and August (8.00am on Saturday morning)*

You will find at the reception all the information about the campsite and touristic attractions of the surroundings and usefull addresses. For complaints please ask at the reception staff.

5. Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande. L'avis de classement du camping et les prix des différentes prestations sont également affichés.

Display of regulations: *This inside regulation and information is displayed at the reception office.*

6. Modalités de départ

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les séjours sont payables le jour de l'arrivée au plus tard et les suppléments éventuels au fur et à mesure. Aucun remboursement ne sera possible en cas de départ anticipé.

Royalties: *The users of the campsite are requested to inform the reception office of their departure the day before. Campers intending to leave before the opening hour of the office have to pay their royalty before their departure. We ask to pay the stay the day of arrival. No refund will be possible in case of early departure.*

7. Animaux

Un seul animal est autorisé par emplacement. Il doit être déclaré à l'arrivée avec présentation de son « passeport » pour enregistrement. Vaccin antirabique obligatoire. Chiens de catégories 1 et 2 interdits. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse, et ne pas être laissés seuls sur la parcelle ou dans l'hébergement par leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Aussi les propriétaires d'animaux sont-ils priés de ramasser les déjections de leur compagnon.

Animals: *One animal per pitch is allowed. Dogs of attack or guard and defense (category 1 and 2) are forbidden. The animals should not be left or not even locked up on the campsite in the absence of their owner, who are civilly responsible.*

8. Bruit et silence

Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 23h et 7h.

Noise and silence: *The users of the campsite have to respect their neighbours by avoiding noisy use of radio, etc... Closing doors and car boot must be as discrete as possible. The quiet period is between 11pm and 7am.*

9. Visiteurs

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. L'accès à l'espace aquatique est formellement interdit aux visiteurs. Ces derniers devront s'acquitter de la redevance correspondante selon la durée de leur visite. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le camping.

Visitors: *After being authorized by the manager or his representative, visitors can be allowed on the campsite under the responsibility of the campers who receive them. Using the swimming-pool is absolutely forbidden to the visitors. Visitors might pay a royalty to the campsite, depending on the duration of their visit. Visitors cars are forbidden in the campsite.*

10. Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du camping les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 23h et 7h (fermeture des barrières). Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant. Chaque véhicule doit stationner sur sa parcelle (et non le long d'une allée) afin de ne pas entraver la circulation et ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Cars traffic and parking: *Inside the campsite, cars have to respect the speed of 10 km/h (6mph) maximum. Traffic is forbidden between 11pm and 7am (gates closed). Only vehicle from customers are allowed on the campsite. Cars must be parked on your pitch (not along the road) and must not prevent the traffic flow and the new comers' installations.*

11. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées au niveau

de l'aire de service prévue à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Local poubelle sortie sud du camping. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge doit être discret et ne pas gêner les voisins. Il ne doit jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Behaviour and installations aspect: *Each one is held to abstain to from any action which could harm cleanliness, the hygiene and the aspect of the campsite and his installations, sanitary ones in particular. It is forbidden to throw dirty water on the ground or in the gutters. The caravanners must empty their dirty water in the motorhome service area envisaged for this purpose. The household refuse, waste of any nature, papers and bottles must be deposited in the dustbins, which can be located at the rear of the site. Washing is strictly forbidden apart from the sinks provided for this use. The hanging out of the linen must be discrete and not disturb the neighbours. Washing lines between the trees is forbidden. The floral plantations and decoration must be respected. Planting nails in the trees, cutting the branches and making plantations are strictly forbidden. It is not allowed to delimit a pitch with personal ways, or digging out the ground. Any damages done on the vegetation, the hedges, the ground or the campsite installations will be paid by the offender. The pitch used during the stay will have to be kept in the same condition as how the camper found it when he arrived.*

12. Sécurité et points divers

a) Incendie et situation d'urgence

Les feux ouverts (bois, charbon, etc) sont rigoureusement interdits, ainsi que les barbecues électriques. Les réchauds ou barbecues à gaz doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. De manière générale nous vous demandons de prévenir la direction pour toute situation d'urgence, et de n'appeler les secours qu'en cas d'urgence vitale. Un téléphone d'urgence est à votre disposition à l'entrée du camping.

b) Vol

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de son hébergement quelque soit son mode et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

c) Piscine

Chacun doit respecter le règlement de la piscine. Les shorts et bermudas de bain sont interdits.

d) Divers

Le chauffage dans les locations n'est pas inclus en juillet et août.

Le port du bracelet du camping est obligatoire pendant toute la durée du séjour. Il est remis gratuitement à l'accueil à votre arrivée.

Security: *a) Fire: Open fires (wood, charcoal, etc) and electric barbecues are forbidden. We only allow gas barbecues on the pitches. The stoves have to be kept in good working order and must not be used in dangerous conditions. In case of fire, immediately advise the camp manager. The extinguishers are usable if necessary. Please advise the camp manager for any serious problem. An emergency phone is at the entrance of the campsite to contact firemen or emergency medical service.*

b) Theft: The management is responsible only for objects left at the reception against a receipt. The camper has the responsibility of his installation or accommodation and has to advise the manager of any suspicious person. Campers are asked to take care of their belonging.

c) Swimming pool: Please respect the regulation. Shorts are forbidden, only speedo style trunks are allowed.

d) We require all customers to wear the permanent bracelets on the site during their stay. / The heating in the accommodations is not included in July and August.

13. Jeux

Aucun jeu violent ou gênant (bruit) ne peut être organisé à proximité des installations, y compris dans la salle de jeux. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

Games: *Physical, boisterous or noisy games can't be organized near the installations. Games room can't be used for activity or any other games than those provided. Parents must keep their children under their surveillance.*

14. Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

Dead parking: *Leaving unoccupied equipment on the site can only be allowed if approved by the manager and only on the pitch indicated. Extra cost possible.*

15. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. Tout dommage matériel causé au camping mais aussi un comportement irrespectueux ou indiscipliné envers le personnel ou d'autres campeurs entraînera l'expulsion des personnes concernées sans aucun remboursement possible.

Offense to the inside regulation: *In the case of a camper disturbing the stay of other campers or who doesn't respect the measures of these regulation, the campsite manager or his representative will be entitled to order him, orally or in writing if necessary, to stop disturbing others. In case of a serious offense or repeated one and after the manager order, this one will be authorized to break the contract who can result in expulsion. In case of a penal offense, the manager will be in his right to call the police. Please note that any damage to property and facilities on site or unruly and disrespectful behavior to personnel or other guests will result in the owner asking guilty parties to leave the campsite.*